

*Questions orales*

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, à mon sens, le projet de loi dissipera les inquiétudes du gouvernement ainsi que celles du député en obligeant les responsables à adopter de meilleures mesures de surveillance, une meilleure orientation et à rendre des comptes. Lorsque le projet de loi aura été déposé, le député pourra alors examiner dans le détail la politique du gouvernement.

\* \* \*

**LE CANADIEN NATIONAL****LA DÉCISION DE METTRE FIN AU SERVICE ENTRE LIVERPOOL ET YARMOUTH (N.-É.)**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports. La Commission canadienne des transports a décidé de mettre fin au service assuré par le Canadien National entre Liverpool et Yarmouth (Nouvelle-Écosse) sur une distance de quelque 135 milles, à compter du 1<sup>er</sup> août 1982. C'est une mesure rétrograde, répréhensible et répugnante sur laquelle aucun habitant de la Nouvelle-Écosse ne peut fermer les yeux, surtout par ceux dont les activités commerciales et le mode de vie à Lockport, Shelburne et dans toutes les localités de South Shore s'en ressentiront. Le ministre stoppera-t-il cette folie puisque cette mesure ne pourra être mise en œuvre que si une nouvelle rampe de chargement à Yarmouth, appartenant à la Dominion Atlantic Railway, est remise en état ou reconstruite, travaux qui d'après la commission doivent être terminés le 1<sup>er</sup> août? Le ministre voudrait-il mettre un terme à tout cela?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, tous les députés savent qu'il peut être interjeté appel auprès du ministre des décisions prises par la Commission canadienne des transports. Si mon honorable ami est aussi déterminé qu'il le dit, et je suis certain qu'il n'est pas le seul, il peut comme n'importe qui interjeter appel de cette décision. Je serai saisi de l'appel et rendrai une décision.

**M. Crouse:** Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je tiens à lui souligner que je lui ai écrit le 21 mai 1982; j'espère qu'il considérera ma lettre comme un appel. C'est incroyable de voir comment le gouvernement se moque de la promesse faite par le premier ministre lors de la dernière campagne électorale quand il affirmait que le gouvernement améliorerait les services offerts par le CN partout au Canada.

**M. Crosby:** C'est une autre promesse rompue.

**M. Epp:** Les libéraux ont manqué à chacune de leurs promesses, pourquoi s'inquiéteraient-ils de celle-là?

**M. Crouse:** Eh oui, une autre promesse rompue.

**ON DEMANDE LE RÉEXAMEN DE LA QUESTION**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, étant donné que si on abandonne le service il faudra transférer

une aire d'entreposage d'explosifs d'un emplacement isolé du comté de Queens, que le CN ne peut plus desservir, vers un emplacement plus densément peuplé du comté de Lunenburg, ce qui ne manque pas de beaucoup inquiéter mes commettants, le ministre pourrait-il, afin de maintenir dans la région de South Shore l'embauche à son niveau actuel, réexaminer toute cette affaire? Autrement, pourrait-il faire savoir à mes commettants comment il entend raisonnablement desservir l'industrie lourde entre Liverpool et Yarmouth?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il existe une procédure d'appel. Je doute qu'une simple lettre au ministre constitue la démarche appropriée pour mettre en branle la Commission canadienne des transports. Cependant, je ferai volontiers parvenir au député des renseignements sur les démarches à entreprendre. Si le député tient à ce que le ministre examine l'affaire, c'est ainsi qu'il doit procéder.

\* \* \*

[Français]

**LE CODE CRIMINEL****LA PRÉSUMÉE DIFFICULTÉ D'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROSTITUTION À OTTAWA**

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social. Depuis quelques semaines, j'ai reçu plusieurs protestations de gens de ma circonscription au sujet de certains problèmes engendrés par la prostitution dans le secteur de la basse-ville ouest d'Ottawa. On a remarqué dans ce secteur, madame le Président, une augmentation considérable de la prostitution chez les jeunes, exploités sans doute par des proxénètes. Puisque les corps policiers s'avèrent incapables de contrôler le problème de façon efficace à cause, disent-ils, de l'ambiguïté des articles du Code criminel traitant de cette question, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement entend prendre des mesures pour faciliter le travail des corps policiers et, finalement, pourrait-il s'engager à rencontrer à nouveau ses homologues provinciaux pour discuter de ces changements et de l'application de la loi?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, il s'agit d'un problème qui a été déféré au comité selon le vœu unanime de la Chambre il y a déjà quelques semaines, et qui est discuté dans le contexte du bill C-53 qui est à l'étude au comité à ce moment-ci. Les membres du Comité de la justice et des questions juridiques ont reçu des témoignages à ce sujet et ils étudient à ce moment-ci diverses options qui s'offrent au gouvernement visant à changer la législation ou d'autres mesures si c'est nécessaire. Si l'honorable député veut faire des instances, il pourrait s'adresser au comité à ce sujet.